

28 juin 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2019](#)

Prolongation des Plans stratégiques de sécurité et de prévention en 2020

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la prolongation des Plans stratégiques de sécurité et de prévention en 2020.

Fin 2017, une évaluation approfondie des Plans stratégiques de sécurité et de prévention a été réalisée. La volonté était de revoir le système lié aux Plans stratégiques et de prévoir une prolongation de deux ans.

Le projet d'arrêté royal vise à prolonger le cycle actuel des Plans stratégiques de sécurité et de prévention 2018-2019 d'un an, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les communes qui bénéficient actuellement d'un tel plan se verront donc octroyer un autre plan à partir du 1er janvier 2020 pour un subside identique à celui accordé aujourd'hui.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be